



Aide juridictionnelle

Par Emmm1

Bonjour,

Pouvons-nous bénéficier d'un aide juridique pour faire une demande de carte de séjour suite a un refus de préfecture ?

Par isernon

bonjour,

l'aide juridictionnelle aux étrangers en situation irrégulière est possible sous certaines conditions.

voir ce lien :

[url=https://www.info-droits-etrangers.org/vivre-en-france/informations-pratiques/laide-juridictionnelle/#:~:text=Les%20demandeurs%20d'asile%20peuvent,b%C3%A9n%C3%A9ficier%20de%20l'aide%20juridictionnelle.]https://www.info-droits-etrangers.org/vivre-en-france/informations-pratiques/laide-juridictionnelle/#:~:text=Les%20demandeurs%20d'asile%20peuvent,b%C3%A9n%C3%A9ficier%20de%20l'aide%20juridictionnelle.[/url]

salutations